

lorsqu'il ne sera plus, nous conserverons son souvenir. La seule chose que l'on aura à lui reprocher ce seront ces chèques que l'on montrera plus tard. Les générations futures se demanderont avec étonnement pourquoi, en 1923, nous avons consenti à mettre des timbres sur ces chèques, et pour quelle raison nous n'avons pas trouvé de meilleurs moyens de prélever des revenus. Le ministre nous a dit qu'il ne pensait pas que les banquiers y fussent fort opposés. Il y a peu de jours à peine, j'ai entendu un gérant de banque qualifier cet impôt de: "Ce sale impôt du timbre de Fielding". Ceux qui en ont eu l'expérience savent exactement ce que cela signifie. Nous paierions volontiers ce qu'il faut pour nous débarrasser de cette misère. Il n'y a pas lieu de se plaindre lorsqu'il s'agit du timbre par perforation, mais il est fort ennuyeux d'avoir à apposer dix ou vingt timbres mobiles sur un même chèque. Comme le ministre a bon cœur, il devrait nous dispenser de cette obligation.

J'ai une autre objection. Il est plusieurs factures que nous devons payer à certaines dates. Dans les villes, nous avons les taxes, l'eau et le gaz, et les marchands, pour bénéficiaire de l'escompte, paient avant l'échéance. Je connais au moins trois exemples de sommes considérables qui ont été perdues parce que, après les heures de bureaux et de banques, on n'a pu se procurer de timbres au bureau de poste de sorte que les chèques n'ont pu être envoyés. On ne sait quelle quantité de timbres on doit se procurer dans ces circonstances, et c'est une nouvelle cause d'ennuis. Cet impôt est si impopulaire que, dans l'intérêt du pays, des affaires et de la renommée du ministre des Finances, il devrait disparaître.

M. SHAW: Je désire demander au motionnaire si son amendement atteindra réellement le but qu'il a en vue. Supposons qu'un particulier veuille émettre un chèque de \$2,500. Actuellement, il aurait un impôt de \$1 à acquitter. Si l'amendement était adopté, il n'aurait qu'à émettre cinq chèques de \$500 chacun et sa taxe serait de 10c. Il me semble que l'amendement n'est pas conforme à l'objet que l'honorable député a à l'esprit.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député n'a pas saisi l'idée de l'amendement qui était, en premier lieu, d'aider celui qui, selon moi, avait besoin de l'être, celui qui émet des chèques d'un montant peu élevé. J'ai voulu maintenir l'impôt à 2c. Je pense que la somme de \$500 comprendrait facilement tous ces chèques. En outre, l'absurdité de cet impôt de gradation sur les chèques est évidente. Naturellement, on peut fort bien, comme l'a fait observer l'honorable député de

[M. Ryckman.]

Kindersley (M. Carmichael) il y a un instant, montrer qu'il n'est pas logique qu'un chèque de \$10,000 ne paie que \$1 de revenu alors qu'un autre du même montant rapporte \$8. Il est fort bien de faire voir cette anomalie. Bien entendu, vous démontrez cette anomalie lorsque vous payez l'impôt à l'autre extrémité de la filière quand même; mais ce n'est pas une réponse. Il ne devrait pas y avoir d'impôt de gradation sur les chèques, et si l'on doit échapper à cet impôt de gradation sur les chèques peu élevés, il n'y a pas d'autre moyen d'y arriver.

(L'amendement de sir Henry Drayton est rejeté.)

M. FORKE: Avant de proposer mon amendement, je dirai que l'on a fait observer que cet impôt est très impopulaire. Je suppose que tous les impôts le sont.

M. RYCKMAN: Il n'en est pas qui le soit plus que celui-ci.

M. FORKE: C'est possible, mais je me rappelle avoir vu depuis cinquante ans des timbres sur les chèques et les quittances. C'est une coutume qui existe en Angleterre depuis nombre d'années.

M. RYCKMAN: Un timbre seulement.

M. FORKE: Je ne me souviens pas; je ne puis retourner en arrière et faire aucune assertion au sujet du montant, autant que je me rappelle j'ai vu des timbres sur les chèques et les quittances. Cependant, je propose en amendement:

Que les mots "réduit à" dans la sixième ligne de l'article 1 soient biffés, et les mots "deux dollars" soient substitués aux mots "un dollar" dans la même ligne.

C'est remettre l'impôt maximum à deux dollars ce qu'il était auparavant.

L'hon. M. FIELDING: Puis-je faire remarquer à mon honorable ami que bien qu'il puisse proposer une réduction d'impôt, je ne crois pas qu'il puisse proposer une augmentation. Il est censé préconiser une réduction d'impôt, non pas une augmentation.

M. FORKE: Je conseillerais au ministre d'accepter cette proposition.

L'hon. M. FIELDING: Vous pourrez prendre chaque item de notre système d'impôts et prouver qu'il est très impopulaire. Mon honorable ami a raison de dire que tout impôt est impopulaire. Veuillez vous rappeler ceci: nous avons besoin d'argent, et si vous réduisez le revenu de cette source, il vous faudra peut-être le trouver ailleurs. Nous n'avons pas les moyens de renoncer à aucun